

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présents au Conseil :	22
Ayant pris part au vote :	23
Ayant donné procuration :	1

Date de la convocation
16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Jessica Boulcourt, Emmanuel Bouriot, Vanessa Brughera, David Côte, Isabelle Cuenot, David Dayet, Marie Destaing, Pascale Fumey, Christophe Garnier, Delphine Garnier, Jean-Pierre Gurtner, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Philippe Prévalet, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Marion Spataro, Sonia Vieille, Isabelle Vinai.

Procuration : Mounia Tomaszewski à Jean-Pierre Gurtner

Secrétaire de séance : Sonia Vieille.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-1 et suivants.

Délibération n° 2026.03.013 bis

OBJET : Elections des Adjoints.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée par Monsieur Marc SAULNIER.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

- Bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10
- Suffrage liste Marc Saulnier : 18

Ayant obtenu 18 voix, les adjoints sont proclamés comme suit :

- 1^{er} Adjoint : Mme Nathalie SIEVERT
- 2^{ème} Adjoint : M. Guillaume BOUHIN
- 3^{ème} Adjoint : Mme Isabelle CUENOT

Monsieur le Maire précise que les attributions de délégations seront communiquées par arrêté.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 025-200068401-20260320-2026_03_013BIS-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.



Annule et remplace la délibération 2026.03.013